



Commune de Névache
Département des Hautes-Alpes

**D'ARRÊTÉ PORTANT
CRÉATION D'UNE SERVITUDE
ADMINISTRATIVE CONCERNANT
UN CHALET D'ALPAGE OU BÂTIMENT D'ESTIVE**

Le Maire de Névache,

VU le code de l'urbanisme et notamment, son article L.122-11 ;
VU le code de l'environnement et notamment son article L.362-1 ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 20 juillet 2020 ;
VU la demande déposée le 12 juin 2026 par la société immobilière dénommée SCI ILEGEMS, société civile immobilière, dont le siège social est à 11190 COUIZA, rue des Gourmets Luc sur Aude ; Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 418 577 144 ; Représentée par Melle Renske ILEGEMS en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2000 à Luc sur Aude, pour travaux de drainage,

CONSIDÉRANT que

- Le terrain sur lequel est édifié le chalet d'alpage n'est pas desservi par les réseaux d'eau potable, d'assainissement, électrique et téléphonique,
- Le terrain sur lequel est édifié le chalet d'alpage est desservi par une voie qui n'est pas utilisable en période hivernale,

Monsieur Alain BURGEVIN, Maire de la commune de Névache, a établi la présente servitude en la forme administrative.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : IDENTITÉ DES PROPRIÉTAIRES

La société immobilière dénommée SCI ILEGEMS, société civile immobilière au capital de 250.000 francs, dont le siège social est à 11190 COUIZA, rue des Gourmets Luc sur Aude. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 418 577 144, dont les associés sont :

Madame VAN MECHELEN Greta Adrienne G

Née le 16 juin 1944 à SCHOTEN (BELGIQUE) demeurant : 13 Av fontaine de la Constance, 11190 Luc-sur-Aude

Madame ILEGEMS Anne-Laure

Née le 14 mai 1983 à QUILLAN (Aude) demeurant : 31 rue de la Fontaine 67140 BARR

Monsieur ILEGEMS Sven

Né ~~le 18 juin 1970~~ à SCHOTEN (BELGIQUE) demeurant : 6 rte de la Treille, 05160 Savines-le-lac

Monsieur ILEGEMS Yens

Né le 5 juillet 1985 à CARCASSONE (Aude) demeurant : Rue des Gourmets 11190 LUC-SUR-AUDE

Madame ILEGEMS Renske

Née le 20 novembre 1968 à SCHOTEN (BELGIQUE) demeurant : 4686 rte de Crévoux, 05200 St André -d'Embrun

ARTICLE 2 : ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ

La propriété dont les anciens propriétaires étaient :

- Monsieur FOLGUERAL Jean Pierre retraité, demeurant à 05290 VALLOUISE, né à BEAUCAIRE (GARD) le 4 mars 1938, veuf de Madame Odette SARDOU, propriétaire de 8/32ème en pleine propriété et de 2/32ème en usufruit.

- Madame FOLGUERAL Nadine Ida Edmonde Françoise, aide-soignante, épouse de Monsieur Jean Claude Alfred Oscar GRAHL, demeurant à 05120 SAINT MARTIN DE QUEYRIÈRES, lotissement La Rochette, née à ROGNAC (13) le 15 mai 1964 Mariée sans contrat à VALLOUISE le 1^{er} juillet 1991 de nationalité française, résident au sens de la réglementation des changes en vigueur. Propriétaire de 3/32ème en pleine propriété et de 1/32ème en nue-propriété.

- Monsieur FOLGUERAL Christine Solange Raymonde, sans profession, épouse de Monsieur Francis René Clair CHAIX, demeurant à 05 PELVOUX, domicilié à NÉVACHE, Laval, née à ROGNAC (13) le 8 juin 1968, mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant le contrat de mariage reçu par Me AUDIBERT, notaire à 05100 BRIANÇON le 1^{er} septembre 1995 préalable à leur union célébrée à la mairie de PELVOUX le 4 septembre 1995. Propriétaire de 3/32ème en pleine propriété et de 1/32ème en nue-propriété (venant de la succession de sa mère, Madame Odette SARDOU) et de 16/32^{ème} en pleine propriété.

A été acquise le 16 novembre 2000 par la société immobilière dénommée SCI ILEGEMS, société civile immobilière au capital de 250.000 francs, dont le siège social est à 11190 COUIZA, rue des Gourmets Luc sur Aude. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CARCASSONE sous le numéro 418 577 144. Représentée par Melle Renske ILEGEMS en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2000 à Luc sur Aude ; acte de vente en copropriété établi par Maître GARCIA Jean-Paul, notaire à L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE, publié et enregistré le 15 décembre 2000 à la conservation des hypothèques de GAP – Volume 2000 - Numéro : 9444. Attestation rectificative publiée et enregistrée le 31 janvier 2001 à la conservation des hypothèques de GAP – Volume 2001 – Numéro 1066.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

~~COMMUNE NÉVACHE~~

Lieu-dit : LAVAL

Désignation cadastre : section A parcelles n° 1304, 1306, 1307, 1308

Surface du terrain : 1 053 m²

Nature du bâtiment existant : chalet d'alpage

ARTICLE 4 : DÉFINITION DE LA SERVITUDE

La présente servitude administrative est instituée sur le bien décrit précédemment, par le Maire en application de l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme, autorité compétente pour délivrer la future déclaration préalable ou le futur permis de construire qui sera déposé à réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour la restauration d'un ancien chalet d'alpage ou bâtiment d'estive, en application de l'article L.145-3 -I - 2° du Code de l'Urbanisme (dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 article 25).

Considérant la situation du terrain d'assiette du projet détaillée ci-dessus :

- L'utilisation du chalet d'alpage se fera dans le respect des lois en vigueur en matière de circulation, de défense, d'incendie et d'occupation,
- Le propriétaire fera son affaire de l'alimentation de son terrain en eau potable, en électricité, ainsi que de l'assainissement des eaux usées, dans le respect des réglementations en vigueur,
- Faute de disposer d'un réseau téléphonique, la communication n'est possible que par un réseau cellulaire ou satellitaire. Il incombe au propriétaire de disposer d'un terminal adapté, notamment pour prévenir les secours le cas échéant,
- Faute de voirie déneigée, l'accès est interdit par tout véhicule à moteur quand la voie est enneigée.

ARTICLE 5 : LIBÉRATION DE LA COMMUNE

La présente servitude libère la commune de l'obligation d'assurer la desserte du bien décrit ci-dessus par les réseaux et équipements publics.

ARTICLE 6 : PUBLICATION AU SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

La présente servitude administrative fera l'objet d'une publication au fichier immobilier et sera attachée au bien décrit ci-dessus, en quelque main qu'il se trouve.

ARTICLE 7 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente servitude administrative, élection de domicile est faite en la mairie de NÉVACHE.

ARTICLE 8 : CERTIFICATION

Je soussignée Monsieur Alain BURGEVIN, Maire de la commune de NÉVACHE dont le SIREN est 210500930, certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle figure en tête, à la suite de leur nom, a été régulièrement justifiée.

Je certifie en outre que la présente servitude administrative comporte 4 pages.

ARTICLE 9 : NOTIFICATIONS

AR Prefecture

005-210500930-20260825-A202635-AR
Reçu le 25/08/2026

Arrêté du 25 août 2026

~~Madame la Secrétaire de Mairie~~ est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise :

- au représentant de l'État dans le département,
- au service de publicité foncière,
- aux associés de la SCI ILEGEMS, Madame VAN MECHELEN Greta Adrienne G, Madame ILEGEMS Anne-Laure, Monsieur ILEGEMS Sven, Monsieur ILEGEMS Yens, Madame ILEGEMS Renske.

Fait à Névache, le 25 août 2026

Alain BURGEVIN

Maire de Névache

